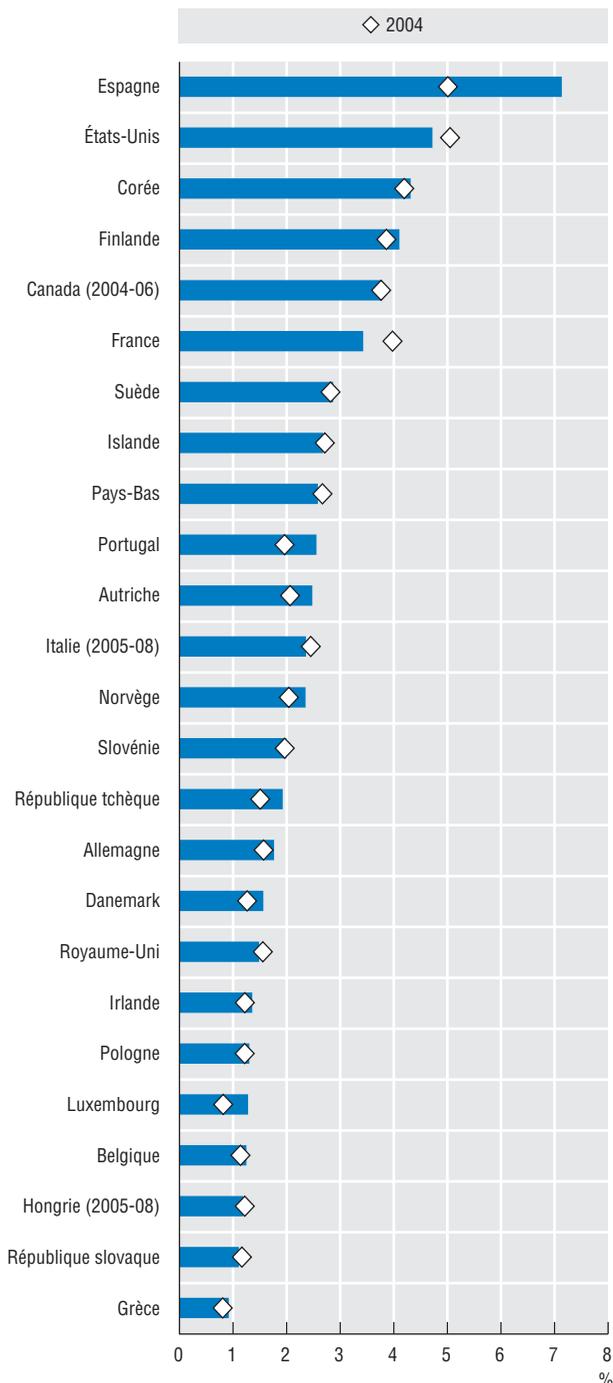


4.3 • INVESTIR DANS L'INNOVATION – Le financement public de la R-D

L'État effectue des travaux de R-D en interne mais finance aussi la R-D dans différents secteurs de l'économie. Il joue de nombreux rôles dans le système d'innovation : à titre d'exemple, il assure l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences, favorise la création et la diffusion de connaissances, et soutient les efforts de R-D des entreprises.

Crédits budgétaires publics de R-D, 2007

En pourcentage total des dépenses des administrations publiques



Source : OCDE, Base de données sur la R-D, décembre 2009 ; OCDE, Base de données annuelles sur les comptes nationaux, mars 2010. Voir notes de fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/835870280132>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les programmes de relance des pays de l'OCDE axés sur la science, la R-D et l'innovation représentent entre 0.1 et 0.3 % du PIB national.

(OCDE, *Policy Response to the Economic Crisis: Investing in Innovation and Long-Term Growth*, 2009.)

Les autorités publiques investissent dans la R-D à des fins diverses (défense nationale, environnement, santé, etc.). Il s'agit généralement de projets ayant un fort impact social mais de faibles incidences sur l'économie à court terme, ou bien de grands projets scientifiques trop coûteux ou présentant trop de risques pour être financés uniquement par le secteur privé (par exemple, recherche dans le domaine spatial).

En 2007, les administrations centrales des pays de l'OCDE ont investi entre 1 et 7 % de leur budget total dans des activités de R-D. C'est l'Espagne qui a augmenté le plus sa mise de fonds ces dernières années, en consacrant plus de 7 % de ses crédits budgétaires au financement de la R-D.

L'importance du financement par objectif socioéconomique et par secteur d'exécution varie considérablement d'un pays à l'autre. Ces disparités traduisent les priorités nationales et les différences entre les systèmes nationaux d'innovation. Par exemple, la part élevée de fonds publics alloués par la Pologne aux organismes publics de recherche, et la part élevée du financement public accordé par Israël au secteur des entreprises reflètent les spécificités de chaque système national d'innovation.

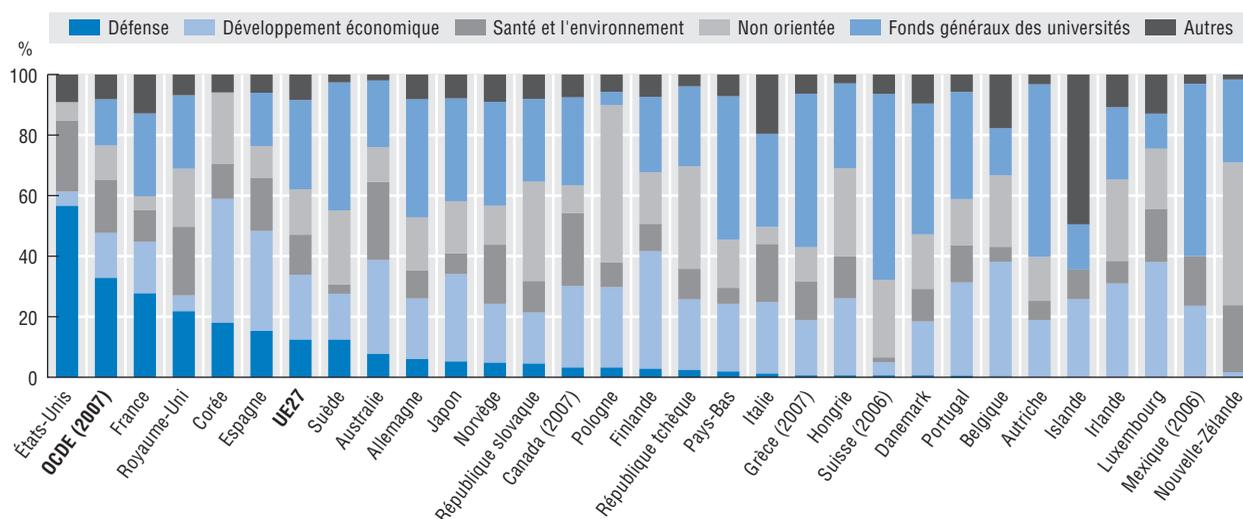
Définitions

Les crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD) sont les fonds alloués à la R-D par les administrations fédérales/centrales. Ils sont ventilés par secteur d'exécution (entreprises, État, enseignement supérieur et organismes privés sans but lucratif) et par objectif socioéconomique (les principaux objectifs sont indiqués sur la page de droite).

Les dépenses publiques totales sont les dépenses courantes (consommation courante, paiements de transfert, subventions) et les dépenses en capital.

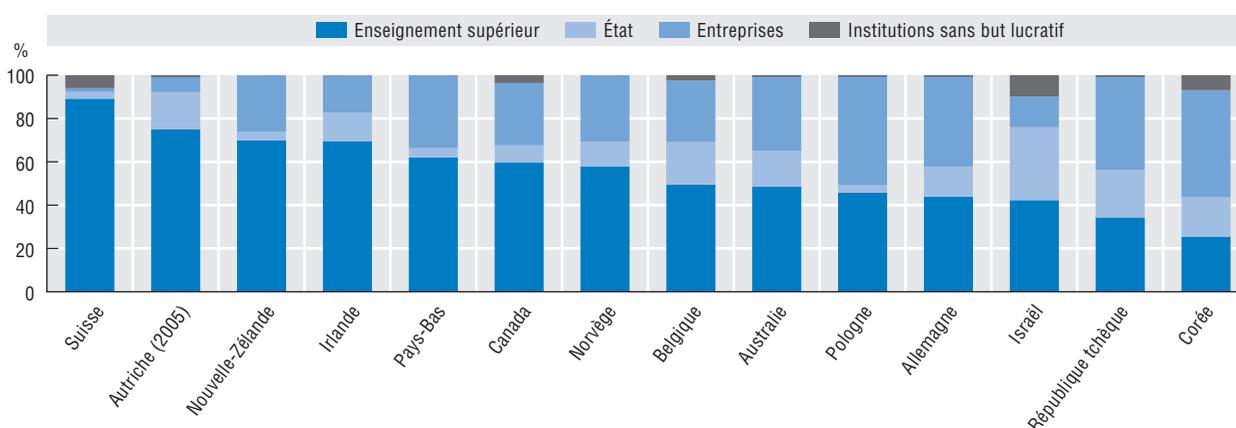
Les données renvoient uniquement aux chiffres des administrations centrales/fédérales par souci de cohérence avec la définition des CBPRD. Dans le cas des pays incluant les dépenses de R-D locales et régionales dans leurs estimations de CBPRD (Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande et Royaume-Uni), les dépenses publiques totales incluent les chiffres globaux infranationaux. Les fonds généraux des universités (FGU) correspondent à l'estimation de la part de la R-D qui est financée par la dotation globale accordée aux universités par les pouvoirs publics (Manuel de Frascati, 2002).

Crédits budgétaires publics de R-D, par objectifs socio-économiques, 2008



Source : OCDE, Base de données sur la R-D, décembre 2009. Voir notes de fin de chapitre.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/835870280132>

Crédits budgétaires publics de R-D, par secteur national d'exécution, 2008



Note : L'indicateur proposé est un indicateur expérimental : sa comparabilité internationale est pour le moment restreinte.
Source : OCDE, Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie (GENIST) projet sur le financement public de la R-D, 2009. Voir notes de fin de chapitre.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/835870280132>

Mesurabilité

Les crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD) sont les fonds alloués par les administrations fédérales/centrales pour les activités de R-D menées par les entreprises, le secteur public, les établissements d'enseignement supérieur et organismes privés sans but lucratif à l'intérieur des frontières ou à l'étranger (organisations internationales comprises). Les données sont généralement fondées sur les sources budgétaires et reflètent les vues des organismes de financement. On considère généralement qu'elles se prêtent moins aux comparaisons internationales que les données notifiées par les exécutants, mais qu'elles sont plus à jour et reflètent les priorités actuelles des pouvoirs publics, ce que la ventilation par objectif socioéconomique permet de voir.

Dans le cadre du projet de l'OCDE sur les modalités de financement public de la R-D, on élabore actuellement de nouveaux indicateurs fondés sur le type d'instrument (académique, innovation et politique, ou outils thématiques) ou sur les organismes de financement (ministère principal, agence indépendante, etc.). Les indicateurs en sont encore au stade expérimental mais le GENIST (Groupe d'experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie de l'OCDE) s'attache à formuler des lignes directrices méthodologiques pour affiner et institutionnaliser le recueil de ces informations.